

EDUCATION

societe.union@sonapresse.com

Quid du protocole sanitaire ?

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

CONTEXTE sanitaire oblige, cette année encore, un protocole sanitaire est en vigueur dans tous les établissements primaires et secondaires du pays. L'objectif visé étant de faire en sorte que le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées de la République en toute sécurité et sérénité. En évitant, quoi qu'il en coûte, que ces lieux d'acquisition du savoir ne se transforment en foyers de contagion.

De fait, le port du masque est obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves âgés d'au moins douze (12) ans.

Étant entendu qu'il est fortement recommandé d'aérer les salles de classe afin de limiter la circulation du virus en milieu scolaire. Tout ceci dans le strict respect des mesures barrières (lavage fréquent des mains à l'eau, savon ou gel hydroalcoolique, limitation des regroupements, désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour, etc.).

Dans cette optique, seules les activités physiques et sportives, permettant le respect des mesures de distanciation, sont autorisées. Ce qui devrait limiter la pratique du sport. Pour autant, que faire en cas suspicion avérée d'un cas de Covid-19 ?

Le protocole sanitaire est très explicite: isolement de la classe pendant une semaine afin de prévenir



Les dispositifs de lavage de mains devraient être en place dans les établissements publics.

Photo: Prissilia Mousavou Mouity/L'Union

toute contagion. Période durant laquelle les tests PCR seront effectués sur les élèves et enseignants. Avec, si nécessaire, "une observation vigilante de l'enfant et de

sa famille". Après quoi, les élèves déclarés négatifs reprendront les cours, les autres mis sous traitement pendant dix (10) jours. Avant leur retour en classe, celle-

ci devra être désinfectée.

Dans tous les cas, les apprenants de plus de 16 ans et tous les personnels sont encouragés à se faire vacciner.

Protocole sanitaire et écoles: qui s'assurera du suivi ?



Photo: LIM/L'Union

Le port du masque est rendu obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves.

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

L'ANNÉE académique 2021-2022, comme la précédente, est marquée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Ainsi, le protocole sanitaire, mis en place l'an dernier contre le coronavirus, est reconduit pour protéger les élèves et éviter la propagation de la maladie dans ces lieux.

Au lycée national Léon-Mba par exemple, on peut observer à l'entrée, des installations de désinfection des mains. " Nous tenons compte du Covid-19 et continuons de respecter les mesures barrières dans notre

établissement scolaire. Très tôt, nous accueillerons les élèves avec des thermoflashs. Nous les aspergerons ensuite de gel ou ils se laveront les mains. Nous ferons aussi un travail de sensibilisation à l'aide des affiches qui rappellent les mesures à respecter. Le masque est de rigueur aussi bien pour les élèves que pour le personnel ", a fait savoir Pierre Onanga Ossounda, proviseur du lycée national Léon-Mba.

Au lycée Paul-Indjendjet-Gondjout, au collège Bessieux, comme au lycée technique Omar-Bongo, le dispositif est le même. Apprenants et administrations sont en phase avec les consignes des autorités sanitaires. Reste tout de

même un gros souci de surveillance et autre suivi. Car, lorsque le protocole indique dans la rubrique gestes barrières: désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour, l'on se demande qui en aura la charge. Qui veillera à ce que lesdites surfaces soient désinfectées ?

Autre mesure qui se heurtera à un souci d'applicabilité: la distanciation d'un mètre. Avec des effectifs de plus de 60 élèves dans des salles de classe pas si grandes que cela, le respect de cette recommandation semble bien difficile.

Pour revenir aux dispositifs de lavage des mains, se rappelant les fortunes diverses qu'ont connues les cubitainers et autres seaux apprêtés pour servir à cette tâche l'année dernière, qu'est-ce qui a été prévu pour qu'ils durent sur le long terme, ravitaillés en eau et en savon cette année scolaire ? Un protocole sanitaire dans les écoles est certes salubre pour parer à un Covid-19 de plus en plus dévastateur, mais à quoi sert-il si personne ne s'assure que les enfants le respectent ? Les responsables d'établissements se doivent de mettre un point d'honneur sur cet aspect sécuritaire.

Insécurité: renforcer les fouilles



Photo: DRI/L'Union

En dehors des armes blanches, des drogues peuvent être découvertes dans des sacs d'élèves lors d'une fouille inopinée.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

L'E phénomène de l'insécurité s'est accru ces dernières années dans nos lycées et collèges au point de se demander si la violence a fait son nid en milieu scolaire. Les établissements scolaires sont devenus le théâtre d'agression aussi bien des apprenants que des enseignants. Ce qui inquiète les parents et la communauté éducative qui redoutent d'éventuels débordements pouvant mettre en péril l'avenir de leur progéniture.

Les fouilles organisées en début d'année avaient mis à nu un phénomène. Celui de la présence d'armes blanches dissimulées dans les fournitures scolaires. Dans

les sacs, on pouvait ainsi trouver couteaux de cuisine, fourchettes, grandes paires de ciseaux et, même, tournevis. Pour pallier ce problème, le ministre de l'Éducation nationale, Pr Patrick Mouguiama-Daouda, a annoncé dans sa récente interview parue dans nos colonnes le renforcement des mesures de prévention avec des fouilles systématiques. "Les auxiliaires de sécurité seront renforcés en nombre dans des établissements à haut risque", a-t-il annoncé. On se souvient du succès des fouilles inopinées effectuées avec le concours des forces de police nationale.

La sécurisation passe également par l'installation des barrières de protection qui pourrait être surmontée de barbelés. Ce qui limiterait voire empêcher les vandales d'accéder aux salles de classe. Patrick Mouguiama-Daouda a d'ailleurs précisé dans la même interview que l'érection des barrières fait partie de ses priorités. Enfin, à moyen terme, le patron du département de l'Éducation nationale rassure quant à l'achèvement des travaux pour l'ouverture de l'École de réinsertion sociale (ERS) de Ntoun, dont le rôle contribuera à enrayer le phénomène de la violence au sein des établissements scolaires.